



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

REGLEMENT PARTICULIER « ENDURANCE MOTO »

Epreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT 2010

DEFINITION

Le Moto-Club CAP-SUD PYRENEES SPORT AVENTURE organise **le dimanche 21 février 2010**, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme une manche du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT.

LIEU

Cette épreuve se déroule sur un terrain privé appartenant à **Monsieur CAMGRAND Hervé**. Il est situé sur la commune de **SALLESPISSÉ (64)**.

PISTE

Le circuit est de type « endurance TT », composé d'un tracé éphémère en terre. Il a une longueur de 6 kilomètres et une largeur minimum de 5 mètres. La ligne de départ est d'une longueur de 300 mètres et d'une largeur de 20 mètres. Compte-tenu de ces éléments, le nombre maximum de motos autorisées au départ est de 180.

PILOTES

Pour être admis, les pilotes devront être **âgés de 15 ans minimum et être titulaires d'une licence FFM**. Ils devront être **titulaires d'un permis de conduire ou d'un certificat d'aptitude au sports motocyclistes (CASM)**. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

MOTOCYCLES

Les machines pourront être de type Cross et Enduro (feux arrière et avant cachés) conformes aux normes FFM. Les « pit-bikes » ou « mini-motos » ne sont pas admises. Elles devront comporter obligatoirement trois plaques à numéros de 23x28 cm avec fond de couleur mate et numéros de 14 cm de haut minimum. Les plaques seront de couleur :

> **Noire avec numéros blancs** pour les motocycles de cylindrées **jusqu'à 125 cc 2T et 250 4T**

> **Verte avec numéros blancs** pour les motocycles de cylindrées **supérieures à 125 cc 2T**

> **Jaunes avec numéros noirs** pour les motocycles de cylindrées **supérieures à 250 cc 4T**

Les plaques seront numérotées par des **numéros pairs pour les Nationaux A** et **impairs pour les Nationaux B**.

CATEGORIES

E1 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T NCA et NCB (ou licence à la journée)

E2 175 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T NCA et NCB (ou licence à la journée)

E3 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T NCA et NCB (ou licence à la journée)

Féminine et **Vétéran** (37 ans au 1^{er} janvier 2010)

ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés à **50 € pour les solos** et à **70 € pour les duos** (transpondeur compris).

La clôture des engagements est fixée au 6 février 2010 (cachet de la poste faisant foi). Passé cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical. Les engagements dûment complétés seront adressés à **MC CAP-SUD, chemin du bois, 64270 SALIES DE BEARN** accompagnés du chèque et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse. **Aucun engagement ne sera délivré le dimanche matin.**

NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués par le moto-club CAP-SUD par ordre d'arrivée des engagements.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage s'effectuera par transpondeurs. Une « garantie » de 200 € par chèque à l'ordre de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme sera exigée. Elle sera rendue lors de la restitution du transpondeur.

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

Chemin du bois - 64270 Salies-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org

Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Samedi 20 février de 14H00 à 20H00. **Une session de vérifications administratives et techniques sera exceptionnellement ouverte le dimanche matin de 7H30 à 8H30 seulement pour les pilotes retardataires qui auront prévenu à l'avance et qui n'auront pu se présenter le samedi pour une raison valable.**

Un pilote présentant un véhicule non-conforme, à qui il manquerait un ou plusieurs éléments ou documents obligatoires ou se présentant en dehors des plages horaires de vérifications obligatoires **se verra refuser le départ et les droits d'engagement ne lui seront pas remboursés.**

DUREE DE L'EPREUVE

La course sera d'une durée de 2 heures 30.

ESSAIS

Toutes catégories : **1 tour d'essai OBLIGATOIRE.** Les essais ne seront ouverts qu'aux pilotes et machines ayant été acceptées aux vérifications techniques et administratives. Dès la fin des essais, les machines seront placées sur la ligne de départ.

DEPART

Dans le cas où le nombre d'engagés est \leq 100 pilotes, le départ sera donné style « Le Mans ». Les pilotes seront positionnés, un genou à terre, sur un emplacement désigné par l'organisation. Les motos seront positionnées en face d'eux et devra tenir d'elle même (ex. bâton).

Dans le cas où le nombre d'engagés est $>$ 100 pilotes, le départ sera donné en vagues ; chaque ligne de départ étant séparée de la suivante d'une distance d'1 mètre minimum.

Le départ sera donné au moyen d'un signal sonore après présentation d'un panneau 30 secondes et 5 secondes. Le départ « à la poussette » sera possible sur ordre du directeur de course après le départ effectif de la course.

RAVITAILLEMENT

Un emplacement de 12 m² sera réservé à chaque équipe. Chaque équipe devra être en possession d'un **extincteur à poudre** en état de marche. Le carburant devra être stocké dans des récipients métalliques. Les ravitaillements et interventions mécaniques ne pourront se faire que **SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT ET ETANCHE. LE MOTEUR DEVRA ETRE ARRETE SOUS PEINE D'EXCLUSION. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS.** Les officiels seront particulièrement attentifs et stricts sur ces points.

REPARATIONS

Seuls le cadre et le bas moteur ne pourront pas être changés. Les réparations devront être effectuées aux stands. En dehors des stands, les pilotes devront faire eux mêmes leur mécanique en veillant à ne pas provoquer de gêne ou de danger pour les autres concurrents. **Toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.**

CLASSEMENT

Pour être classé, l'équipage devra avoir franchi la ligne d'arrivée et avoir accompli au minimum le 1/4 de la distance parcourue par l'équipage classé premier.

RECOMPENSE

Un trophée au(x) vainqueur(s) du classement « scratch ». Une coupe aux 3 premiers de chaque catégories.

PARC COUREURS

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanction. **Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course. Les sanctions prises à l'encontre d'un accompagnateur pour non respect des règles édictées seront appliquées à l'équipage de celui-ci.**

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs. Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €. Le bruit ne sera plus admis après 22H00 le soir et avant 8H00 le matin.

Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

Chemin du bois - 64270 Salles-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org

Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

SANCTIONS

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Machine non conforme | DEPART REFUSE |
| ➤ Couleurs de plaques ou numéro non conformes | DEPART REFUSE |
| ➤ Plaques à numéros manquantes ou illisibles | DEPART REFUSE |
| ➤ Au départ, mise en route par une autre personne | 1 TOUR de pénalité |
| ➤ Vitesse excessive dans les stands | |
| • 1 ^{ère} infraction | Avertissement |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Ravitaillement moteur en marche ou hors du tapis environnemental | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Traverser la zone de ravitaillement sans arrêt au stand | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Non respect du signal d'un commissaire | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Ravitaillement en dehors des stands | EXCLUSION |
| ➤ Réparation contraire au règlement | EXCLUSION |
| ➤ Couper le balisage ou sortir volontairement du tracé ou du circuit | EXCLUSION |

SECURITE

Un médecin ; secouristes en nombre suffisant ; 2 véhicules ambulances ; 1 poste de soins ; une zone de pose hélicoptère ; véhicules 4x4 ; commissaires fixes avec radios et extincteurs ; commissaires roulants ; etc. (se reporter à la fiche sécurité).

ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur. Couverture des risques A, C & D.
AXA, GUENDON Assurances, 73, rue Joseph VERNET, BP 14, 84004 AVIGNON Cedex 1

OFFICIELS

Directeur de course : R. MENTAVERRI, licence n° 017119
Commissaires Sportifs : P. BALLION, licence n° 165046 et S. FOURNIER, licence n° 165044
Commissaire technique : J. CORNIER, licence n° 153361
Les commissaires de piste et chronométreurs seront nommés par la Ligue d'Aquitaine et le Moto-Club CAP-SUD.

Les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme ainsi que le règlement du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT sont applicables à la présente épreuve et s'imposent à l'ensemble des participants.

Le 23 octobre 2009,

Visa
MC CAP-SUD

Visa
Ligue d'Aquitaine

Visa
FFM



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

REGLEMENT PARTICULIER « ENDURANCE QUAD »

Epreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT 2010

DEFINITION

Le Moto-Club CAP-SUD PYRENEES SPORT AVENTURE organise le **dimanche 21 février 2010**, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme une manche du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT.

LIEU

Cette épreuve se déroule sur un terrain privé appartenant à **Monsieur CAMGRAND Hervé**. Il est situé sur la commune de **SALLESPISSÉ (64)**.

PISTE

Le circuit est de type « endurance TT », composé d'un tracé éphémère en terre. Il a une longueur de 6 kilomètres et une largeur minimum de 5 mètres. La ligne de départ est d'une longueur de 300 mètres et d'une largeur de 20 mètres. Compte-tenu de ces éléments, le nombre maximum de motos autorisées au départ est de 180.

PILOTES

Pour être admis, les pilotes devront être **âgés de 15 ans minimum et être titulaires d'une licence FFM**. Ils devront être **titulaires d'un permis de conduire ou d'un certificat d'aptitude au sports motocyclistes (CASM)**. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

MOTOCYCLES

Les machines seront conformes aux normes FFM. Elles devront comporter obligatoirement deux plaques à numéros avec fond de couleur mate et numéros de 12 cm de haut minimum. Une à l'avant de 25x35 et une à l'arrière de 23x28 cm perpendiculaire à l'axe de la piste. Les plaques seront de couleur :

- **Verte avec numéros blancs** pour la catégorie **Nationaux A**
- **Jaunes avec numéros noirs** pour les catégories **Nationaux B et féminines**

Les plaques seront numérotées par des **numéros pairs pour les Nationaux A** et **impairs pour les Nationaux B**.

CATEGORIES

Nationaux A

Nationaux B et licences à la journée

Féminines

Vétérans (37 ans au 1^{er} janvier 2010)

ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés à **60 €** (transpondeur compris).

La clôture des engagements est fixée au 6 février 2010 (cachet de la poste faisant foi). Passé cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical. Les engagements dûment complétés seront adressés à **MC CAP-SUD, chemin du bois, 64270 SALIES DE BEARN** accompagnés du chèque et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse. **Aucun engagement ne sera délivré le dimanche matin.**

NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués par le moto-club CAP-SUD par ordre d'arrivée des engagements.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage s'effectuera par transpondeurs. Une « garantie » de 200 € par chèque à l'ordre de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme sera exigée. Elle sera rendue lors de la restitution du transpondeur.

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

Chemin du bois - 64270 Salies-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org

Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Samedi 20 février de 14H00 à 20H00. **Une session de vérifications administratives et techniques sera exceptionnellement ouverte le dimanche matin de 7H30 à 8H30 seulement pour les pilotes retardataires qui auront prévenu à l'avance et qui n'auront pu se présenter le samedi pour une raison valable.**

Un pilote présentant un véhicule non-conforme, à qui il manquerait un ou plusieurs éléments ou documents obligatoires ou se présentant en dehors des plages horaires de vérifications obligatoires **se verra refuser le départ et les droits d'engagement ne lui seront pas remboursés.**

DUREE DE L'EPREUVE

La course sera d'une durée de 2 heures.

ESSAIS

Toutes catégories : **1 tour d'essai OBLIGATOIRE.** Les essais ne seront ouverts qu'aux pilotes et machines ayant été acceptées aux vérifications techniques et administratives. Dès la fin des essais, les machines seront placées sur la ligne de départ.

DEPART

Dans le cas où le nombre d'engagés est \leq 100 pilotes, le départ sera donné style « Le Mans ». Les pilotes seront positionnés, un genou à terre, sur un emplacement désigné par l'organisation. Les quads seront positionnées en face d'eux. **Dans le cas où le nombre d'engagés est $>$ 100 pilotes,** le départ sera donné en vagues ; chaque ligne de départ étant séparée de la suivante d'une distance d'1 mètre minimum.

Le départ sera donné au moyen d'un signal sonore après présentation d'un panneau 30 secondes et 5 secondes. Le départ « à la poussette » sera possible sur ordre du directeur de course après le départ effectif de la course.

RAVITAILLEMENT

Un emplacement de 12 m² sera réservé à chaque équipe. Chaque équipe devra être en possession d'un **extincteur à poudre** en état de marche. Le carburant devra être stocké dans des récipients métalliques. Les ravitaillements et interventions mécaniques ne pourront se faire que **SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT ET ETANCHE. LE MOTEUR DEVRA ETRE ARRETE SOUS PEINE D'EXCLUSION. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS.** Les officiels seront particulièrement attentifs et stricts sur ces points. **ATTENTION : Chaque pilote aura l'obligation de faire au moins 1 arrêt aux stands pendant la course.**

REPARATIONS

Seuls le cadre et le bas moteur ne pourront pas être changés. Les réparations devront être effectuées aux stands. En dehors des stands, les pilotes devront faire eux mêmes leur mécanique en veillant à ne pas provoquer de gêne ou de danger pour les autres concurrents. **Toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.**

CLASSEMENT

Pour être classé, l'équipage devra avoir franchi la ligne d'arrivée et avoir accompli au minimum le 1/4 de la distance parcourue par l'équipage classé premier.

RECOMPENSE

Un trophée au vainqueur du classement « scratch ». Une coupe aux 3 premiers de chaque catégories.

PARC COUREURS

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanction. **Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course. Les sanctions prises à l'encontre d'un accompagnateur pour non respect des règles édictées seront appliquées à l'équipage de celui-ci.**

Il est interdit de laver les quads dans le parc coureurs. Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €. Le bruit ne sera plus admis après 22H00 le soir et avant 8H00 le matin.

Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

Chemin du bois - 64270 Salles-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org

Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

SANCTIONS

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Machine non conforme | DEPART REFUSE |
| ➤ Couleurs de plaques ou numéro non conformes | DEPART REFUSE |
| ➤ Plaques à numéros manquantes ou illisibles | DEPART REFUSE |
| ➤ Au départ, mise en route par une autre personne | 1 TOUR de pénalité |
| ➤ Vitesse excessive dans les stands | |
| • 1 ^{ère} infraction | Avertissement |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Ravitaillement moteur en marche ou hors du tapis environnemental | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Traverser la zone de ravitaillement sans arrêt au stand | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Non respect du signal d'un commissaire | |
| • 1 ^{ère} infraction | 1 TOUR de pénalité |
| • 2 ^{ème} infraction | EXCLUSION |
| ➤ Ravitaillement en dehors des stands | EXCLUSION |
| ➤ Pas d'arrêt aux stands durant la totalité de la course | 1 TOUR de pénalité |
| ➤ Réparation contraire au règlement | EXCLUSION |
| ➤ Couper le balisage ou sortir volontairement du tracé ou du circuit | EXCLUSION |

SECURITE

Un médecin ; secouristes en nombre suffisant ; 2 véhicules ambulances ; 1 poste de soins ; une zone de pose hélicoptère ; véhicules 4x4 ; commissaires fixes avec radios et extincteurs ; commissaires roulants ; etc. (se reporter à la fiche sécurité).

ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur. Couverture des risques A, C & D.
AXA, GUENDON Assurances, 73, rue Joseph VERNET, BP 14, 84004 AVIGNON Cedex 1

OFFICIELS

Directeur de course : R. MENTAVERRI, licence n° 017119
Commissaires Sportifs : P. BALLION, licence n° 165046 et S. FOURNIER, licence n° 165044
Commissaire technique : J. CORNIER, licence n° 153361
Les commissaires de piste et chronométreurs seront nommés par la Ligue d'Aquitaine et le Moto-Club CAP-SUD.

Les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme ainsi que le règlement du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT sont applicables à la présente épreuve et s'imposent à l'ensemble des participants.

Le 23 octobre 2009,

Visa
MC CAP-SUD

Visa
Ligue d'Aquitaine

Visa
FFM



ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 février 2010

HORAIRES PREVISIONNELS

Vérifications, Briefing, Essais & Courses

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Samedi 20 février de 14H00 à 20H00

Dimanche 21 février de 7H30 à 8H30

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Samedi 20 février de 14H00 à 20H00

Dimanche 21 février de 7H00 à 8H00

QUAD

Catégorie	Fin
BRIEFING OBLIGATOIRE	8H00 à 8H15
TOUR DE RECONNAISSANCE ET MISE EN PLACE SUR LA GRILLE DE DEPART	8H30 à 9H00
DEPART	9H30
ARRIVEE	11H30

MOTO

Catégorie	Fin
BRIEFING OBLIGATOIRE	13H00 à 13H15
TOUR DE RECONNAISSANCE ET MISE EN PLACE SUR LA GRILLE DE DEPART	13H30 à 14H00
DEPART	14H30
ARRIVEE	17H00

Mise en parc fermé des 3 premiers au général motos et quads pendant 30 mn après l'arrivée du trophée.

Podium et remise des prix à 17H45.

Visa
MC CAP-SUD

Visa
Ligue d'Aquitaine

Visa
FFM